



Information sur les modalités de transfert dans le PERCO des JRA/JRTT et congés restant à l'issue des périodes de prise de ces congés

**Comité Central d'Entreprise AXA France
07-08 février 2018**

Document transmis aux membres du CCE

Sommaire

Information sur les modalités de transfert dans le PERCO des congés, JRA et JRTT restant à l'issue des périodes de prise de ces congés,

1. Rappel du contexte et contexte légal
2. Modalités de transfert vers PERCO
3. Communication sur le transfert et modalités pratiques



Rappel du contexte

Actuellement :

- 1) Les modalités d'application de l'accord restent identiques jusqu'au 26 avril 2018 inclus
- 2) De janvier à mars 2018, et pour la dernière fois, les JRTT non pris et les JRA non planifiés sur le 1^{er} trimestre 2018 pourront être transférés dans le CET, dans les limites prévues à l'accord (action actuellement en cours, cf. communications salariés rappelées ci-après)

A compter du 27 avril 2018 :

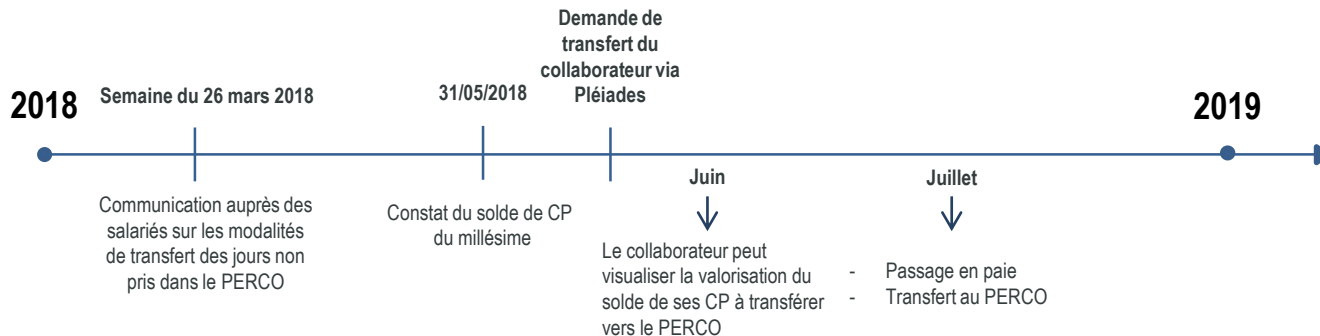
- 3) Les jours accumulés dans les compteurs CET au cours des années passées restent acquis
- 4) Les modalités d'utilisation de ces jours stockées dans le CET sont inchangées
- 5) Les autres dispositions de l'accord CET ne sont plus applicables à partir du 27 avril 2018

Contexte légal

- ➔ L'article L. 3334-8 du Code du travail prévoit qu'« en l'absence de compte épargne-temps dans l'entreprise, le salarié peut, dans la limite de dix jours par an, verser les sommes correspondant à des jours de repos non pris sur le plan d'épargne pour la retraite collectif ou faire contribuer ces sommes au financement de prestations de retraite qui revêtent un caractère collectif et obligatoire déterminé dans le cadre d'une des procédures mentionnées à l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale. Le congé annuel ne peut être affecté à l'un de ces dispositifs que pour sa durée excédant vingt-quatre jours ouvrables».
- ➔ Il appartient au salarié de demander le versement de ces jours monétisés dans le PERCO. Le versement doit être réalisé avant la fin de l'année civile au cours de laquelle cette demande a été formulée (circulaire DGT/DSS du 19.04.2012 sur l'application des décrets n° 2011-1449 et 2011-1450 du 08.11.2011 portant sur l'alimentation du PERCO et l'information des bénéficiaires).

Pour l'année 2018, année de transition

Calendrier du transfert des CP dans le PERCO



Seuls les CP sont concernées par ce transfert en 2018, le transfert des soldes de JRTT/JRA aura lieu pour la première fois en 2019 toujours dans la limite de 10 jours maximum (CP et JRTT/JRA cumulés)

Pour l'année 2018, année de transition, une seule opération

Pour les CP du millésime se clôturant au 31 mai 2018 :

- Information aux collaborateurs sur la possibilité de transfert des soldes de CP dans le PERCO : fin mars 2018
- Dans Pléiades, visualisation et valorisation des soldes CP
 - En juin 2018 pour les CP se clôturant au 31 mai 2018
- Transfert dans le PERCO via un « formulaire Pléiades » mis à la disposition du collaborateur en juin 2018
- Passage en paie:
 - En juillet 2018 pour les CP se clôturant au 31 mai 2018
- Transfert dans le PERCO en « gestion pilotée »
 - La somme ne rentre pas dans le calcul de l'appréciation du plafond des 25 % de la rémunération annuelle pouvant être placée dans le PERCO
 - Le collaborateur a la possibilité, une fois le transfert effectué, de changer de supports financiers au sein du PERCO, dans le cadre du fonctionnement normal du PERCO

Pour l'année 2019, année pleine, deux opérations : les JRTT/JRA, les CP

DEBUT

Pour les JRTT/JRA de l'année 2018 :

- 2019**
- Décembre 2018 : Information aux collaborateurs sur la possibilité de transfert des soldes de JRTT/JRA dans le PERCO
 - Dans Pléiades, visualisation et valorisation des soldes JRTT ou JRA
 - En janvier 2019 pour les JRTT non pris et les JRA non pris et non planifiés sur le 1^{er} trimestre 2019
 - Transfert dans le Perco via un « formulaire Pléiades » mis à la disposition du collaborateur en janvier 2019
 - Février 2019 : Passage en paie et transfert dans le PERCO en « gestion pilotée »

MI- 2019

Pour les CP du millésime se clôturant au 31 mai 2019 :

- Fin mars 2019 : Information aux collaborateurs sur la possibilité de transfert des soldes de CP dans le PERCO
- Dans Pléiades, visualisation et valorisation des soldes de CP
- En juin 2019 pour les CP se clôturant au 31 mai 2019
- Transfert dans le Perco via un « formulaire Pléiades » mis à la disposition du collaborateur en juin 2019
- En juillet 2019 : Passage en paie et transfert dans le PERCO en « gestion pilotée »

Exemple d'un salarié qui transfère des congés non pris au PERCO

Si à l'issue de la période de référence, la planification concertée avec son manager n'a pas permis la prise de l'intégralité des congés, le collaborateur peut demander, via le formulaire Pléiades mis à sa disposition, un transfert de son solde de CP vers le PERCO selon les dispositions légales en vigueur.

Une communication spécifique sur ce point sera faite à l'ensemble des collaborateurs fin mars début avril

	Transfert PERCO pour une base 100	
Salaire fixe BRUT	Base 100	*
Charges salariales (hors SS)	14	**
Somme investie	86	

La valorisation se fait suivant les règles légales

* du maintien de salaire

** Un taux de charges sociales de 14 % environ

- Dans la limite de 10 jours par an et par salarié, les jours de repos non pris transférés sur un PERCO bénéficient ;
 - d'une exonération d'impôt sur le revenu
 - d'une exonération de cotisations sociales de Sécurité sociale (maladie, vieillesse, invalidité, décès)
- ces jours ne peuvent provenir du congé annuel que pour sa durée excédant 24 jours ouvrables



Annexe

Rappel des communications faites au cours des derniers mois au sujet des jours de repos

La possibilité de transfert vers le PERCO annoncée dans « Planifier ses congés le bon réflexe » (25 oct 2017 , 31 oct 2017, 7 nov 2017 et 10 nov 2017)

Janvier

30 janv. 2018 *Info AXA LIVE Infos RH: Transférer vos soldes JRTT ou JRA*

23 janv. 2018 *Info AXA LIVE Infos RH: Transférer vos soldes JRTT ou JRA*

16 janv. 2018 *Info AXA LIVE Infos RH: Transférer vos soldes JRTT ou JRA*

11 janv. 2018 *Info AXA LIVE Infos RH: La période de transfert des soldes JRTT ou JRA est ouverte*

Décembre

05 déc. 2017 *Info AXA LIVE Famille RH: Planifiez vos derniers JR*

Novembre

28 nov. 2017 *Info AXA LIVE Famille RH: Planifiez vos derniers JR*

22 nov. 2017 *Article AXA LIVE RH: Planifiez vos derniers JR avant le 31 décembre*

10 nov. 2017 *Article AXA LIVE RH : planifier ses congés le bon réflexe*

07 nov. 2017 *Article AXA LIVE RH : planifier ses congés le bon réflexe*

Octobre

31 oct. 2017 *Article AXA LIVE RH : planifier ses congés le bon réflexe*

25 oct. 2017 *Article AXA LIVE RH : planifier-ses-conges-le-bon-reflexe*

17 oct. 2017 *Newsletter AXA LIVE : Prise minimum de 2 semaines consécutives de congés payés entre mai et fin octobre*